

Notes ECO-BOIS

Evolution des normes d'analyses – Note Mai 2016

1. Introduction

La mise en œuvre de la sortie de statut de déchets des broyats d'emballage en bois afin qu'ils puissent être admis en installation de combustion classées en rubrique ICPE* 2910A, est encadrée par l'arrêté ministériel du 29 juillet 2014 qui prévoit **la mise en place d'un système de gestion de la qualité des emballages entrants qui suppose :**

- une **sélection ou tri** à l'entrée sur reconnaissance visuelle par du personnel formé,
- une **traçabilité des opérations**, en particulier la délivrance d'une attestation de conformité des produits sortants,
- une **certification du process de tri** par un organisme habilité,
- un **suivi régulier par analyse chimique** de la qualité des emballages sortants.

Pour les analyses, l'exigence est de 2 à 4 analyses par an de lots sortant (en fonction du volume de production).

La FEDENE, FEDEREC, SER-FBE, AMORCE, le CIBE et la FNB, soutenus par l'ADEME, ont associé leurs expertises et déposé le dossier de demande de sortie de statut de déchets des broyats d'emballages en bois. Aujourd'hui regroupé au sein d'ECO-BOIS afin d'apporter appui à la mise en œuvre de la SSD, ils ont conventionné 4 laboratoires pour d'une part la conformité des analyses avec l'arrêté et d'autre part faire bénéficier aux professionnels des tarifs négociés.

L'objectif de cette note est d'apporter un éclairage sur l'évolution des références encadrant les analyses pour assurer de leur conformité vis à vis de l'arrêté.

2. Cadre réglementaire

L'arrêté du 29/07/2014 précise des normes à respecter pour la conduite de ces analyses. Ces normes évoluent en fonction de l'évolution des normes internationales. Plusieurs normes citées dans l'arrêté ont été remplacées : les normes à respecter pour que les analyses soient conformes aux prescriptions de l'arrêté du 29/07/2014 **sont à cette date (23/02/16) :**

- préparation des échantillons : NF EN 14780
- pour la détermination de la teneur totale en chlore : **NF EN ISO 16994** (en remplacement de NF EN 15289*)
- pour le dosage des éléments As, Cd, Cr, Cu, Hg, Pb et Zn : **EN ISO 16968** (en remplacement de NF EN 15297*)
- pour le dosage des PCP : NF B51-297
- pour le dosage des PCB : NF EN 15308
- pour le dosage de l'azote : **NF EN ISO 16948** (en remplacement de NF EN 15104)
- Pas de méthode imposée pour la mesure de l'humidité

* Il s'agit de méthodes digestion (extraction des éléments), pour le dosage cette norme NF EN 15297 n'impose pas de méthodes de mesure.

En rouge :
normes venant en remplacement des normes abrogées/annulées depuis la publication de l'arrêté en 2014

3. Evolution réglementaire

Les normes liées aux biocombustibles étant en cours de révision les références normatives ont évolué sans toutefois de conséquences sur les résultats. Des évolutions complémentaires sont à prévoir.

Evolution des Normes de digestat*

Depuis juillet 2015:

- la norme NF EN ISO 16994 « chlore et soufre dans les biocombustibles » remplace la norme NF EN 15289 (norme annulée)
- la norme NF EN ISO 16968 « métaux mineurs dans les biocombustibles » remplace la norme NF EN 15297 (norme annulée)

Les modes opératoires restent les mêmes.

Evolution de la Norme de mesure de l'azote

La norme NF EN 15104 est remplacée par la norme NF EN ISO 16948, la méthode d'analyse ne change pas.

4. Synthèse des normes d'analyse et de digestat au 23/2/16

Compte tenu de l'ensemble des éléments présentés dans cette note, les normes d'analyses et de dosage utilisées / pouvant être utilisées pour les paramètres suivis dans le cadre de la sortie de statut des emballages en bois sont précisées ci-dessous :

- Chlore
Minéralisation selon la norme NF EN ISO 16994 (remplace la norme NF EN 15289)
 - Dosage selon les normes associées suivantes : NF EN ISO 10304-1
- ETM
Minéralisation selon la norme (NF EN ISO 16968 en remplacement de NF EN 15 297)
Dosage selon les normes associées :
 - Cd, Cr, Cu, Pb, Zn : NF EN ISO 17294, NF EN ISO 11885
 - As : NF EN ISO 17294 ou ISO 17378
 - Hg : NF ISO 16772, EN ISO 12846, NF EN ISO 17294
- PCP
 - NF B 51-297 ou AltholzV, Anh. 4 (équivalent allemand)
- PCB
 - NF EN 15308
- Azote
 - NF EN ISO 16948 (en place de NF EN 15104)
- Matière sèche
 - Pas de précision par l'arrêté
 - EN 14774-1 ou 14774-3 ou NF ISO 11465

A noter que les laboratoires dans cette période de transition et dans l'attente de la validation du COFRAC de l'extension de leur accréditation sur la nouvelle norme en cours, continuent l'évaluation selon la norme précédente en signifiant toutefois que cette norme est abrogée.

A noter aussi que pour certains éléments comme l'azote, bien qu'analysés sur matière séchée, leurs résultats peuvent être exprimés sur brut.

Rappel des laboratoires conventionnés par ECO-BOIS : AUREA anciennement LCA (17) - CAE Centre d'Analyses Environnementales (31) - EUROFINS (67) - SOCOR (59)